



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-00958-O

Requérant(s)	Café douceurs et market, Rue Denise-Péronne 9, 2800 Delémont
Auteur du projet	Café douceurs et market, Rue Denise-Péronne 9, 2800 Delémont
Description du projet	Aménagement d'un local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment n° 9 en un commerce de proximité (épicerie/market), avec un espace de petite restauration de type salon de thé (douceurs et boissons). Aménagement d'une terrasse extérieure de 5 places. Aucun changement structurel majeur sur la façade.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 5415
Lieu-dit, adresse	Rue Denise-Péronne, Rue Denise-Péronne 9, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HCf
Plan spécial	74 European 9 - Gros Sceuc
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	--
Date de parution du JO	09.07.2026
Début de la publication	10.07.2026
Échéance de la publication	10.08.2026

Ouvrage

Dimensions : Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction : Matériaux : Façades : Existantes, sans changement. Toiture : Existante, sans changement.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 6 juillet 2026
(réf.int. 53-2026)